FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 27-févr.-2024 **Date de révision** 28-mars-2024 **Numéro de révision** 3.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 47941

Numéro du fiche de données de sécurité 47941

Nom du produit DOWSIL CE 1785 BA EMULSION

Autres moyens d'identification

UFI -

Synonymes DOW CORNING CE 1785 BA EMULSION

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs
Cosmétiques
Soins personnels
Parfums, produits parfumés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	>= 1.6 - <= 1.7 %	01-2119971970-28	939-464-2	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Corr. 1C:: C>=50% Skin Irrit. 2:: 1%<C<50% Eye Dam. 1:: C>=3% Eye Irrit. 2:: 1%<C<3%	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	>= 0.46 - <= 0.89 %	01-2119529238-36	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>= 0.12 - <= 0.3 %	01-2119511367-43-XXXX	208-764-9	Non classé	-	-	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	>= 0.06 - <= 0.12 %	01-2119517435-42-XXXX	208-762-8	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	= 2925	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	> 24134	> 2000	= 8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	556-67-2	X
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILO	540-97-6	X

XANE		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Cutané(e) Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	-	5.29 mg/kg bw/day [4] [6]	4.1 mg/m³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m³ [4] [6] 73 mg/m³ [5] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m³ [4] [6] 24.2 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m³ [4] [6] 1.22 mg/m³ [5] [6] 6.1 mg/m³ [5] [7]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	0.58 mg/kg bw/day [4] [6]	1.2 mg/kg bw/day [4] [6]	1.01 mg/m³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m³ [4] [6] 13 mg/m³ [5] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXA	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
NE 541-02-6			4.3 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m³ [4] [6] 0.3 mg/m³ [5] [6] 1.5 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	0.268 mg/l	0.268 mg/l	0.027 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>0.0012 mg/l	-	>0.00012 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE 121617-08-1	8.1 mg/kg dry weight (d.w.)	8.1 mg/kg dry weight (d.w.)	7 mg/l	35 mg/kg dry weight (d.w.)	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	-	-	66.7 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinylique ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyvinyl alcohol (PVA)		

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur blanche
Odeur Inodore
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s).
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 35 °C	@760 mmHg.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	7	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.

Viscosité cinématique	200 mm²/s	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	0.98	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables	Indéterminé(e)(s)
Matières solides inflammables	non applicable
Substances et mélanges auto-échauffants	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

dangereux Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE	= 2925 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rabbit)	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rabbit)	= 36 mg/L (Rat) 4 h
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	> 24134 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 8.67 mg/L (Rat) 4 h
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique

		conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification

					STOT-RE n'est pas justifiée.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Brachydanio rerio	CL50	5.7 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	10.6 mg/L	48 heures	

	Desmodesmus subspicatus	CEr50	> 56.2 mg/L	72 heures	
	Desmodesmus subspicatus	NOEC	3.4 mg/L	72 heures	
	Pseudomonas putida	CE10	55 mg/L	18 heures	
Toxicité chronique	Lepomis macrochirus	NOEC	1 mg/L	28 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	2.8 mg/L	21 jours	

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	
					Based on testing of comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethyl Cyclotetrasiloxane (D4) from migration to water from the product as supplied is below the D4 established no-effect threshold (< 0.0079 mg/L) for aquatic organisms.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.012 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique	Oncorhynchus	CL50	> 16 mg/L	14 jours	

chronique	mykiss (truite arc-en-ciel)				
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	45 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	90 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/kg		

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0046 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE (121617-08-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 100%	Facilement biodégradable

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 4.5%	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE	1.5
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	6.49
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	5.2
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	8.87

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	Substance vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement 4511

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 7

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date	27-févr.-2024
Date de révision	28-mars-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité